

Autorisation d'image et de voix

Pour toute personne filmée de manière identifiable : intervenant, invité, participant. Un exemplaire par personne.

1 L'ÉVÉNEMENT

à remplir une seule fois

ÉVÉNEMENT / PRESTATION

DATE(S) ET LIEU

ORGANISATEUR RESPONSABLE

CONTACT POUR VOS DROITS (E-MAIL)

DIFFUSION PRÉVUE : SUPPORTS, SITES OU PLATEFORMES, PUBLIC

DATE DE FIN DES DIFFUSIONS ET DU REPLAY (« DIRECT UNIQUEMENT » SI PAS DE REPLAY)

2 MON ACCORD

J'autorise l'organisateur à enregistrer mon image et ma voix, et à les utiliser uniquement pour les usages que je coche. Une case laissée vide signifie que je refuse cet usage.

- ☐ **Diffusion en direct** de l'événement
- ☐ **Mise en ligne du replay** après l'événement
- ☐ **Extraits courts** issus de l'événement
- ☐ **Promotion de l'organisateur** (site web, réseaux sociaux, publicité)

Mon accord vaut pour les supports et les publics indiqués ci-dessus, jusqu'à la date de fin des diffusions. Il est donné sans rémunération. Les contenus respecteront ma dignité et le sens de mes propos.

MES DONNÉES PERSONNELLES, EN BREF

Qui	L'organisateur utilise mes images et ma voix, avec ses prestataires techniques.
Pourquoi	Uniquement pour les usages que j'ai cochés.
Mes droits	Je peux demander à voir mes images, à les faire effacer, ou retirer mon accord à tout moment pour l'avenir, auprès du contact ci-dessus. Je peux aussi saisir la CNIL (www.cnil.fr).

☐ J'ai reçu la notice d'information complète sur mes données personnelles avant de signer.

3 IDENTITÉ ET SIGNATURE

NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE FILMÉE

DATE

SIGNATURE

Autorisation d'image et de voix : mineur

Pour une personne mineure filmée de manière identifiable. À faire signer par les représentants légaux.

1 L'ÉVÉNEMENT

à remplir une seule fois

ÉVÉNEMENT / PRESTATION

DATE(S) ET LIEU

ORGANISATEUR RESPONSABLE

CONTACT POUR VOS DROITS (E-MAIL)

DIFFUSION PRÉVUE : SUPPORTS, SITES OU PLATEFORMES, PUBLIC

DATE DE FIN DES DIFFUSIONS ET DU REPLAY (« DIRECT UNIQUEMENT » SI PAS DE REPLAY)

2 ACCORD POUR LE MINEUR

En tant que représentants légaux, après avoir associé le mineur à la décision selon son âge et sa maturité, nous autorisons l'organisateur à enregistrer son image et sa voix, et à les utiliser uniquement pour les usages cochés. Une case vide signifie que nous refusons cet usage.

- ☐ **Diffusion en direct** de l'événement
- ☐ **Mise en ligne du replay** après l'événement
- ☐ **Extraits courts** issus de l'événement
- ☐ **Promotion de l'organisateur** (site web, réseaux sociaux, publicité)

Cet accord vaut pour les supports et les publics indiqués, jusqu'à la date de fin des diffusions. Il est donné sans rémunération. Les contenus respecteront la dignité du mineur.

LES DONNÉES DU MINEUR, EN BREF

Qui	L'organisateur utilise ses images et sa voix, avec ses prestataires techniques.
Pourquoi	Uniquement pour les usages cochés.
Nos droits	Nous pouvons demander à voir les images, à les faire effacer, ou retirer notre accord à tout moment pour l'avenir, auprès du contact ci-dessus, ou saisir la CNIL (www.cnil.fr).

☐ Nous avons reçu la notice d'information complète sur les données personnelles avant de signer.

3 MINEUR ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

NOM ET PRÉNOM DU MINEUR

DATE

REPRÉSENTANT LÉgal 1 : NOM ET PRÉNOM

SIGNATURE

REPRÉSENTANT LÉgal 2 : NOM ET PRÉNOM

SIGNATURE

Autorité parentale conjointe : les deux signatures sont nécessaires. Dans les autres cas, l'organisateur vérifie la situation du mineur.

Information du public

À afficher à l'entrée et dans les zones de captation.

CET ÉVÉNEMENT EST FILMÉ

Des images et des voix peuvent être enregistrées et, selon l'événement, diffusées en direct ou en replay.

Vous ne souhaitez pas apparaître ? Prévenez l'accueil ou l'organisateur avant le début de la captation : une solution sera recherchée (placement hors champ, cadrage adapté ou autre mesure).

INFORMATIONS PRATIQUES (à remplir par l'organisateur)

ÉVÉNEMENT ET DATE

ORGANISATEUR ET CONTACT POUR VOS DROITS

DIFFUSION : SITE OU PLATEFORME, PUBLIC, DURÉE DE CONSULTATION

ZONE NON FILMÉE (SI ELLE EXISTE)

Cette affiche informe de la captation. Elle ne remplace pas l'autorisation individuelle quand celle-ci est nécessaire, notamment pour les gros plans, les interviews et les usages promotionnels. L'organisateur fournit aussi une notice complète sur les données personnelles. Réclamation possible auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Notice d'information

Vos données personnelles : image et voix. À remettre à chaque personne filmée avant qu'elle signe.

Qui est responsable de vos données ?

L'organisateur de l'événement. Ses coordonnées, et celles de la personne à contacter pour vos droits, figurent sur l'autorisation que vous signez.

Quelles données, et pourquoi ?

Votre image et votre voix, ainsi que votre nom et, si l'organisateur le demande, votre fonction et votre e-mail. Elles servent uniquement aux usages que vous cochez : diffusion en direct, replay, extraits, promotion. Sans votre accord pour un usage, vos images ne sont pas utilisées pour cet usage.

Sur quelle base ?

Votre consentement, donné usage par usage. Il est libre : vous pouvez refuser sans que cela vous pénalise, et le retirer à tout moment pour l'avenir.

Qui reçoit vos données ?

Les équipes de l'organisateur et ses prestataires techniques, qui filment, enregistrent et diffusent l'événement. Si l'événement est diffusé en ligne, les personnes qui le regardent voient et entendent ce qui est diffusé, et la plateforme de diffusion les héberge.

PRESTATAIRE TECHNIQUE ET PLATEFORME DE DIFFUSION

Combien de temps ?

Le direct n'est pas conservé au-delà de l'événement, sauf s'il est enregistré. Les enregistrements sont conservés et diffusés jusqu'à la date de fin indiquée sur l'autorisation, puis supprimés ou archivés selon la durée ci-dessous.

DURÉE DE CONSERVATION DES ENREGISTREMENTS PAR L'ORGANISATEUR

Transfert hors de l'Union européenne

☐

Aucun

☐

Oui, vers :

Quels sont vos droits ?

Vous pouvez demander l'accès à vos images et à votre voix, leur rectification, leur effacement ou la limitation de leur utilisation, et retirer votre accord à tout moment pour l'avenir, auprès du contact indiqué sur l'autorisation. Le retrait n'a pas d'effet sur ce qui a déjà été diffusé légalement. Vous pouvez aussi saisir la CNIL : www.cnil.fr.

Mode d'emploi du kit

Document réservé à l'organisateur. Ne pas distribuer comme autorisation individuelle.

LE PRINCIPE : REMPLIR UNE FOIS, FAIRE SIGNER ENSUITE

- 1 Complétez les champs « événement » sur ordinateur**
Nom de l'événement, dates et lieu, organisateur et e-mail, diffusion prévue et date de fin. Une seule fois : ces champs se reportent automatiquement de l'autorisation adulte à l'autorisation mineur.
- 2 Imprimez autant de copies que nécessaire**
Chaque adulte indique son nom et la date, coche les usages qu'il accepte, puis signe. Pour un mineur, recueillez les signatures des représentants légaux.
- 3 Remettez la notice avant la signature**
La notice d'information (page 4) doit être donnée à chaque personne avant qu'elle signe. Complétez-y le prestataire, la durée de conservation et les éventuels transferts hors UE.
- 4 Affichez l'information à l'entrée**
L'affiche informe le public mais ne remplace pas l'autorisation individuelle pour les gros plans, les interviews et la promotion.
- 5 Conservez les autorisations signées**
Gardez-les tant que les images sont diffusées ou conservées : elles prouvent l'accord de chacun.

POINTS D'ATTENTION

- Un consentement par usage**
Ne cochez jamais les cases à la place de la personne, et distinguez direct, replay, extraits et promotion. Prévoyez une solution (placement hors champ, cadrage) pour celles et ceux qui refusent.
- Les mineurs**
Le droit à l'image du mineur est exercé en commun par ses parents, et son avis est pris en compte selon son âge et sa maturité (article 372-1 du Code civil).
- Le public**
Un plan large où personne n'est reconnaissable ne demande en général pas d'autorisation. Dès qu'une personne est identifiable (gros plan, prise de parole au micro), son accord est nécessaire.
- À faire valider**
Ces modèles sont indicatifs. Adaptez-les à votre événement, surtout pour les salariés, les mineurs, les campagnes de communication ou les diffusions hors Union européenne, et faites-les relire par votre conseil juridique.